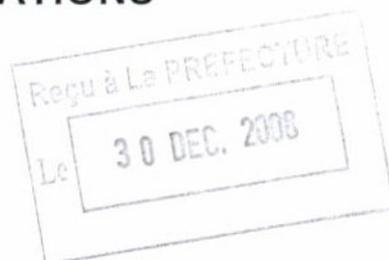


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 17 décembre 2008

N° 2008-25



Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil huit, le 17 décembre 2008 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	09 décembre 2008	

Présents : MM. AJAS, ANDRIEU, AURADE, CAMBON, GUIRBAL, LAMOLINAIRIE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et VIVEN.

Absents excusés : MM. DELMAS, LAVABRE, MOIGNARD et SAZY.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Renouvellement de la mission de Conseil et d'Assistance du Comptable

Le Président rappelle que par délibération du 4 juin 2002, le Comité Syndical avait décidé d'attribuer à M. Dominique LARREY, payeur départemental et comptable du Syndicat Départemental, l'indemnité de Conseil pour les missions de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière dont le montant est déterminé par application du taux légal à la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices conformément à la réglementation en vigueur.

La portée de cette décision étant limitée à la durée du mandat de l'Assemblée, le Président propose de reconduire celle-ci, dans les mêmes conditions, pour le présent mandat.

*
**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions du Président,
- de reconduire pour le présent mandat de l'Assemblée, la mission de conseil et d'assistance confiée à M. Dominique LARREY, payeur départemental,
- de reconduire, dans les mêmes conditions, l'indemnité de Conseil calculée par application du taux légal à la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices conformément à la réglementation en vigueur.

*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE**30 DEC. 2008**.....
ET DE SA PUBLICATION LE**30 DEC. 2008**.....
Montauban, le



Le Président,

Jean CAMBON

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON